

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,  
pour l'exercice d'une activité de mareyage.**

-----

**AVIS DE PUBLICITE**

## **SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

## **SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :**

La société UNIMAREE a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer d'une surface de 3 677 m<sup>2</sup> identifiée ilot 34 parcelle 3 et 3 b, cadastrée AB119 située rue des margats à LE PORTEL.

Elle envisage d'y construire un bâtiment de type atelier de marée d'une emprise au sol d'environ 1 516 m<sup>2</sup>. Cette construction lui permettra de transférer son activité de mareyage qu'elle exerce actuellement dans le 1<sup>er</sup> bâtiment collectif de marée.

La société UNIMAREE a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 30 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements liés à la construction de son extension.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :**

### 1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle non bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 3 677 m<sup>2</sup> en vue d'y construire un bâtiment pour l'exercice de son activité de mareyage.

- Durée de l'autorisation : 30 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 19 259,77 € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur valeur 2021.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 2 532 816 EUROS Hors Taxe dont 2 206 000 EUROS Hors Taxe pour le bâtiment, étant ici entendu que les droits réels ne portent que sur le bâtiment.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/09/2021.

#### **SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :**

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),  
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **16/09/2021 – 16h00**

#### **SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

· Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société UNIMAREE représentée par Monsieur Yves LE GALL, actuel Directeur Général, de la Société par Actions Simplifiée, dont le siège est à BOULOGNE/MER (62200), 102 Boulevard de Chatillon, immatriculée sous le numéro de SIREN 493 762 967 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 31/08/2021